

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024

Date de convocation : 03 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-132 à 24-139 incluse	27	03	06	30
Pour la délibération n°24-140 à 24-150 incluse	26	04	07	30

Secrétaire : Mme DUCASTEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ (représentée à partir de la délibération n°24-140), M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mm MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM., RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, MM. BALSAN, THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (à partir de la délibération n°24-140)
- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENTS : MM. SAVY, Mmes SEGHIR, LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-149 Actualisation du tableau des emplois permanents et des effectifs de la Ville

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

16 DEC. 2024

16 DEC. 2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241209-24-149-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

N° 24-149

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS DE LA VILLE

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que le tableau des emplois et des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, par cadres d'emplois et grades, distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet (TC) ou à temps non complet (TNC), ainsi que les agents contractuels occupant un emploi permanent à TC ou à TNC.

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Il convient de modifier le tableau des emplois permanents et des effectifs régulièrement en conseil municipal afin d'assurer une concordance avec la vie des services, notamment aujourd'hui :

- Le transfert de l'Ecole de Musique et de Théâtre Maurice Duruflé à l'agglomération Seine-Eure, le 01/01/2025, conformément au rapport qui vous est soumis par ailleurs à ce sujet.
- Les 10 avancements de grade 2024 qui seront effectifs au 15 décembre.
Pour mémoire, ces évolutions de carrière résultent de l'ancienneté de fonctionnaires ou bien de l'obtention d'un examen professionnel, critère couplé avec un avis hiérarchique favorable et motivé.
- La création d'un poste de catégorie B dédié au volet Proximité de la direction Sécurité et Proximité, visant à soutenir le directeur et à encadrer l'agent de catégorie C déjà en poste. L'objectif consiste à optimiser les relations aux administrés et aux bailleurs, sociaux et privés, eu égard à la tranquillité publique, dans un esprit de proximité avec les acteurs du territoire, et de garantir la continuité et la fiabilité du suivi administratif du service.

Au total, le tableau des emplois permanents est à modifier comme suit aujourd'hui :

GRADES	CREATION	SUPPRESSION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe		
Rédacteur		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	3
Adjoint administratif		1
FILIERE TECHNIQUE		
Technicien		
Agent de maîtrise principal		
Agent de maîtrise		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	4	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	5
Adjoint technique		2
FILIERE SPORTIVE		
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	1	
Educateur des APS		1
Opérateur des APS		
FILIERE CULTURELLE		
Assistant d'enseignement artistique 1 ^{ère} classe		12
Assistant d'enseignement artistique 2 ^{ème} classe		9
Assistant d'enseignement artistique		3
Assistant de conservation		
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle		
Assistant socio-éducatif		
ATSEM		
FILIERE ANIMATION		
Animateur principal 1 ^{ère} classe		
Animateur principal 2 ^{ème} classe		
Animateur		
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe		
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		
Adjoint d'animation		

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

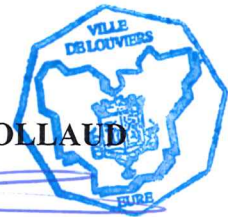
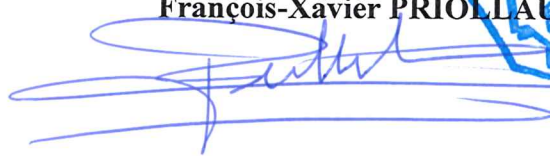
Considérant le tableau joint en annexe à la présente délibération,

APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD





Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241209-24-149-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024